**LES DÉLÉGUÉS DE CLASSE**

Il y a un élève délégué et un sous-délégué par classe.

Ils sont élus par leurs camarades.

Leurs responsabilités sont multiples :

— proposer le plan de la classe

— veiller à l’ambiance d’amitié et de travail de la classe, et au bon accomplissement des charges matérielles.

— transmettre au professeur principal leurs suggestions et celles de leurs camarades quant au fonctionnement de la classe et des cours.

— avec l’accord du professeur principal, prendre ou favoriser des initiatives qui animent la vie de la classe : tournois sportifs, activités

— assister aux Conseils de classe, où ils peuvent donner leur avis.

— saisir à tout moment la direction d’un problème.

— assurer la bonne tenue de la classe pendant les intercours, de la manière qui leur paraît la plus appropriée.

**1) Quelles sont les missions des délégués ?**• Assurer la cohésion, l’ambiance d’amitié et de travail dans la classe, et l’accomplissement des charges matérielles
• Aider à l’intégration des nouveaux
• Veiller à l’ordre dans les intercours
• Régler les menus problèmes des élèves
• Transmettre des messages entre professeurs et élèves
• Proposer le plan de la classe
• Organiser des tournois, des goûters et des activités
• Assister aux Conseils de classe en intervenant

**2) Qu’est-ce qu’une bonne ambiance de classe ?**
• Travail : tout le monde peut travailler en paix
• Justice : pas de chouchou ni de victime
• Tout le monde fait sa charge
• Bonne humeur, sourire
• Amitié entre tous, pas de groupes
• Les professeurs doivent être contents d’entrer en classe, y compris ceux de dessin et de musique

**3) Pour quel candidat voter ?**• Pas celui qui fait le plus de bêtises, ni qui promet de ne punir personne ; ni le 1er de classe, s’il manque d’autorité
• Le bon candidat :
— Responsable, sachant punir quand il le faut
— Juste, n’ayant pas de chouchous
— Ayant de l’autorité, et écouté des professeurs
— Sachant écouter les autres, s’intéressant à tous
— Intelligent et sachant s’exprimer

PROCESSUS D’ELECTION

— Peuvent se présenter tous les élèves ayant un minimum de 14 de note de vie de classe au trimestre précédent.
— Un candidat doit préparer un discours écrit (et avoir réalisé une affiche imprimée).
— Seul un élève candidat peut être élu.
— Le mandat est renouvelable trimestriellement.
— On peut être élu plusieurs trimestres de suite.
— Les bulletins doivent comprendre maximum deux noms, différents, sans autre mention (ce qui rendrait le bulletin nul)
— Le professeur peut interdire le vote pour soi-même.
— Tout élève remportant la majorité absolue est élu.